Vos questions / nos réponses

Internement

Par Profil supprimé Postée le 12/08/2010 12:45

> Au pire des cas puis je faire interné mon fils de 20 ans drogué a la cocaine?

Mise en ligne le 13/08/2010

Re-Bonjour,

Il n'est pas possible de demander un internement, c'est à dire une hospitalisation sous contrainte, dans le cadre d'un usage de drogues. L'hospitalisation d'une personne contre son gré en milieu psychiatrique ne se pratique qu'en cas d'apparition intense de troubles psychiques.

Pour que votre fils puisse arrêter sa consommation de cocaïne, il faut qu'il le décide lui même et qu'il se fasse accompagner par des professionnels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) au sein d'une consultation d'addictologie, ou d'une consultation jeunes consommateurs.
Ces lieux de soins accueillent aussi bien les usagers eux-mêmes que leur entourage.
Vous pouvez donc vous-même y aller pour trouver des conseils et du soutien concernant la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez face à votre fils.

Des adresses vous sont indiquées au bas de cette page.

Si vous souhaitez approfondir cette question, nos écoutants sont également à votre disposition sur la ligne téléphonique de "Drogues Info Service" (ligne anonyme et gratuite depuis un poste fixe) au 0800 23 13 13, tous les jours de 8h à 2h.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre d'addictologie de l'Ain - Association Addictions France 01

114 bis, boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 23 36 61
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h
Accueil du public : Lundi et mardi de 8h15 à 17h30, mercredi et jeudi de 8h15 à 17h et le vendredi de 8h15 à 16h
Consultat° jeunes consommateurs : Lundi et mardi de 8h15 à 17h30, mercredi et jeudi de 8h15 à 17h et le vendredi de 8h15 à 16h

Voir la fiche détaillée

Service d'addictologie et ELSA de l'Hôpital Fleyriat

900, route de Paris
CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 45 43 28
Site web : urlr.me/yHmfs
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Voir la fiche détaillée

CSAPA SAINT GENIS POUILLY (Centre SALIBA)

215 rue Jules Ferry
Espace République
01630 SAINT GENIS POUILLY

Tél : 04 74 52 28 59
Site web : www.cpa01.fr
Secrétariat : Lundi de 9h à 12h30 et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Accueil du public : Lundi de 9h à 12h30 et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Voir la fiche détaillée

Centre d'addictologie de l'Ain - Association Addictions France 01

20 rue Castellion
MIFE
01100 OYONNAX

Tél : 04 74 23 36 61
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Sur rendez-vous en appelant le secrétariat sur Bourg en Bresse Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h
Accueil du public : Lundi et le mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Voir la fiche détaillée

Centre d'addictologie de l'Ain - Association Addictions France 01

189 allée des Lilas
01120 MONTLUEL

Tél : 04 74 23 36 61
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Sur rendez-vous en appelant le secrétariat sur Bourg en Bresse Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h
Accueil du public : Lundi et mardi de 8h30 à 12h45 et de 13h15 à 17h15 et un jeudi sur deux de 9h à 13h et de 13h45 à 16h45

Voir la fiche détaillée